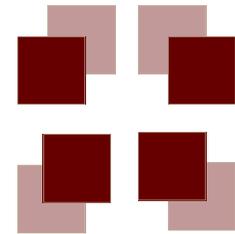

Garantir la cohésion sociale



L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE D'EMPLOI DANS LE GERS

Dans le Gers, au 4^{ème} trimestre 2018, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C s'élève à 13 120, en diminution de 1,4 % sur trois mois et de 3,6 % sur un an. A titre de comparaison, ce nombre augmente de 0,2 % sur trois mois en Occitanie et de 0,7 % sur un an. Il y a 4 130 demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (catégories A, B et C) au 4^{ème} trimestre 2018 dans le Gers, ce qui représente une diminution de 1,2 % sur trois mois mais une augmentation de 0,2 % sur un an.

Chez les jeunes (moins de 25 ans), la demande d'emploi est stable sur trois mois (1 680 DE en catégorie A, B et C) mais diminue de 3,4 % sur un an.

Taux de chômage

A la fin du 2^{ème} trimestre 2018 le taux de chômage du Gers s'élève à 6,6 %. Ce taux est en baisse de - 0,5 % sur un an.

- Il est inférieur au taux de chômage régional (10,6 %).
- Le taux de chômage en France métropolitaine est de 8,7 %.
- Le Gers est classé 7^{ème} sur 96 départements (source INSEE).

L'emploi salarié

Le Gers compte 56 076 emplois salariés à la fin du 3^{ème} trimestre 2018 (Source INSEE).

L'emploi salarié augmente de + 1,3 % sur un an, soit 713 emplois de plus par rapport à l'année précédente.

Secteur par secteur les évolutions sur 12 mois sont les suivantes :

- - 41 salariés dans le commerce (- 0,5 %).
- + 92 salariés dans l'agriculture (+ 3,2 %).
- + 48 emplois dans la construction (+ 1,7 %).
- + 229 emplois dans l'industrie (+ 3,5 %).
- + 302 emplois dans les services marchands hors intérim (+ 2,5 %).
- - 20 emplois dans le secteur de l'intérim (- 1,2 %).
- - 198 emplois dans les services non marchands (- 0,9 %).

Chiffres clés

- Taux de chômage du Gers : 6,6 %
- Nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) en baisse de 3,6 % sur un an
- 56 076 emplois salariés dans le Gers au 3^e trimestre 2018

DEVELOPPER L'EMPLOI ET LES TERRITOIRES

Action de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisées (GPEC-T)

Financement jusqu'au 31 décembre 2018, pour un montant total de 15 000 euros, d'une action de GPEC-T menée par la Plateforme Emploi Formation Compétences auprès d'entreprises du secteur de la métallurgie (18 établissements suivis) sur l'ensemble du département du Gers et sur le territoire du PETR Pays Portes de Gascogne auprès d'entreprises de l'industrie agroalimentaire (31 établissements suivis).

Cette action a pour objectif d'accompagner, en lien avec les acteurs du SPE, les entreprises dans leurs besoins en formation et recrutements. La Plateforme EFC organise et participe également à l'organisation d'événements pour renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie (ex : Semaine de l'Industrie 2018, Forum de l'emploi 2018 à Gimont).



Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

À travers le FISAC, l'État soutient les commerces de proximité (TPE) sur le territoire de la Lomagne Gersoise. L'unité départementale du Gers assure le suivi de cette opération FISAC dont la convention a été signée le 1^{er} juin 2017 pour un montant total de subventions de 137 441,00 €. À travers cette opération collective, l'État soutient indirectement la création et le maintien des emplois dans ce territoire. Un fonds FISAC de 87 500 € au titre des aides directes aux entreprises est prévu pour les dépenses d'investissement liées à la modernisation des locaux et à l'accessibilité des commerces de proximité.

En 2018, deux comités de programmation ont permis d'attribuer 49 251,74 € de subventions (à parité entre l'État et la Communauté de communes) aux entreprises de proximité de ce territoire soit 28,1 % de l'enveloppe globale d'aides directes (175 0000 €).

FAVORISER L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI

Le «Fonds d'Inclusion dans l'Emploi» créé en 2018 regroupe le budget de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et des Parcours Emploi Compétence (PEC). Il permet une certaine fongibilité.

Les contrats aidés

Depuis le 2^{ème} semestre 2017, les contrats aidés ne sont plus considérés comme une mesure efficace d'insertion professionnelle. Les CIE et EAV ont été supprimés et les Parcours Emploi Compétences (PEC) ont succédé aux CUI CAE en janvier 2018, avec des exigences accrues sur la formation et la notion de parcours d'insertion.

Sur une enveloppe de 324 contrats octroyée au Gers, 171 contrats seulement ont été signés. Ce taux de réalisation de 53% correspond à celui d'Occitanie (53.5%). En sus, une enveloppe spécifique a été accordée à l'Education Nationale pour des postes d'accompagnement des élèves handicapés (81 contrats signés).



1 472 152 euros ont été engagés par l'Etat pour les PEC en 2018. En comparaison, 5 980 446 € avaient été engagés en 2017 sur la totalité des contrats aidés (CAE, CIE, EAV) et 10 421 043 € en 2016.

L'Insertion par l'activité économique (IAE)

L'IAE est reconnue au niveau national comme un outil original et efficace d'insertion professionnelle. Une augmentation des budgets est prévue en 2019, mais le Gers est déjà doté depuis de nombreuses années de budgets plus importants que son poids régional (le Gers représente 2.2% des demandeurs d'emploi d'Occitanie et bénéficie de plus de 5% du budget IAE).

L'enveloppe budgétaire IAE Etat du Gers a encore augmenté en 2018 avec 3 329 141 € engagés (3 266 322 € en 2017 et 3 031 786 € en 2016).

L'essentiel de cette enveloppe a été consacrée à l'aide aux postes. 22 structures de l'IAE ont accueilli des personnes en insertion professionnelle pour un total de 265 Equivalents Temps Plein : l'augmentation pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion (148.5 ETP) compense le fléchissement des Entreprises d'Insertion (43 ETP) et de l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (36 ETP). Les Associations Intermédiaires connaissent une baisse d'activité avec 38 ETP seulement.

Les structures ont aussi consacré 18 200 € de cette enveloppe en appui au développement dans le cadre du Fonds Départemental d'Insertion (achat de matériel principalement).



Deux projets collectifs ont été validés par le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique en 2018 :

- Action pour accompagner les professionnels de l'insertion, souvent démunis face à des publics en insertion très fragilisés, notamment présentant des troubles psychologiques et/ou des addictions.
- Formation/Action en faveur de l'Égalité Femmes/Hommes afin que chaque structure intègre cette thématique comme axe de travail dans son projet d'insertion.

Une action de développement de la clause d'insertion dans les marchés publics se poursuit, grâce à un financement partenarial, avec un focus particulier sur les chantiers menés dans le cadre du Contrat de Ville.

L'Insertion professionnelle des jeunes

La Mission Locale du Gers a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 482 722 €, en légère baisse par rapport à 2017 (baisse générale pour toutes les missions locales d'Occitanie après des subventions 2017 particulièrement élevées).

En 2018, 335 jeunes non occupés, en précarité, ont été accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes sur 7 sites (Auch, l'Isle-Jourdain, Condom, Mirande, Nogaro, Fleurance, Samatan/Lombez). L'Etat finance à la Mission Locale l'accompagnement des jeunes (1 600 euros maximum par accompagnement si la sortie est positive) et une allocation de subsistance mensuelle pour chaque jeune (484 euros maximum).

2 réseaux de parrainage, la Ligue de l'Enseignement et la Mission Locale ont été conventionnés de nouveau en

2018 pour que des parrains accompagnent bénévolement 37 « filleuls » dans leurs démarches d'insertion professionnelle, dont 7 résidents en Quartier Politique de la Ville. Le développement du parrainage reste néanmoins limité, du fait de la stagnation des enveloppes budgétaires dédiées (le budget du Gers de 11 285 euros est destiné à financer l'animation du réseau par la Ligue de l'Enseignement et la Mission Locale et des remboursements de frais des parrains bénévoles).

L'insertion des travailleurs handicapés

L'entreprise adaptée

Elle fonctionne comme une entreprise en milieu ordinaire, mais sa particularité est qu'au moins 80 % des effectifs se composent de personnes en situation de handicap.

Elle propose à la personne en situation de handicap un accompagnement spécifique favorisant la réalisation d'un projet professionnel. En contrepartie, l'entreprise adaptée perçoit une aide au poste versée pour chaque travailleur handicapé employé.

Deux entreprises adaptées sont agréées dans le département du Gers.

Au titre de l'année 2018, ces deux entreprises adaptées ont été conventionnées pour 12,25 ETP, et ont perçu 176 223 euros d'aide au poste.

Une réforme des entreprises adaptées, inscrite dans la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, est mise en place à compter du 1^{er} janvier 2019.

La convention entre le Service Public de l'Emploi (SPE) et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Elle a pour objectif de faciliter les passerelles entre les opérateurs du SPE et la MDPH afin d'assurer la continuité des parcours individuels et professionnels des personnes en situation de handicap.

Elle définit les collaborations en matière d'évaluation du handicap, d'orientation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi présentant un handicap, afin de favoriser un parcours efficace vers l'emploi durable.

Elle se structure autour de trois grands principes :

- La participation des acteurs du SPE aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- La transmission des données nécessaires à l'accomplissement des missions de chacune des parties.
- L'élaboration du circuit d'orientation entre les différents organismes dans un objectif de facilitation et de simplification des parcours.

Chiffres clés

- 2 entreprises adaptées dans le Gers
- 176 223 € d'aide au poste versés par l'Etat

Les dispositifs complémentaires

DLA

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), porté par la Ligue de l'enseignement du Gers, propose un accompagnement de proximité aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (associations, structures de l'insertion par l'activité économique, SCIC ou SCOP).

Le DLA a été financé en 2018 par la DIRECCTE (48 134 euros soit 55 % du budget), la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Départemental et la CAF.

18 nouvelles structures ont été accueillies et 9 diagnostics réalisés par la chargée de mission DLA. 10 ingénieries individuelles et 1 ingénierie collective (3 structures) ont été effectuées par des prestataires qualifiés, et 8 diagnostics post-accompagnement ont été réalisés.

Le DLA a aussi proposé un accompagnement collectif (« parcours de pérennisation des emplois aidés ») aux associations mises en difficulté suite à la baisse du nombre de contrats aidés.

Action « Asan Bio »

Le Fonds d'Inclusion dans l'Emploi permet le financement « d'initiatives territoriales au caractère innovant en matière de création ou d'accès à l'emploi ».

L'UD du Gers a proposé dans ce cadre une action sur le territoire de la Lomagne Gersoise visant à répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises de la filière « agro-alimentaire et santé par alimentation naturelle et biologique » (Asan Bio).

Ces besoins peuvent être mis en parallèle avec les besoins des structures de l'IAE du territoire qui sont en recherche de sorties en emploi pour leurs salariés en fin de parcours.

S'appuyant sur une dynamique territoriale existante (structuration de la filière, implication de la communauté de communes), cette action, portée par le Pôle Gersois de l'ESS, doit permettre la construction de parcours individualisés vers les emplois proposés par les entreprises. Elle a débuté en fin d'année 2018 et se poursuivra sur toute l'année 2019.

Soutien des parcours d'insertion et de qualification des personnes éloignées du marché du travail

La DIRECCTE Occitanie soutient financièrement le GEIQ 32 au titre de ses actions d'accompagnement personnalisé vers l'emploi au bénéfice des jeunes de 16 à 25 ans et de demandeurs d'emploi de 45 ans et plus recrutés en contrat de professionnalisation.

Pour 2018, l'UD du Gers a conventionné avec le GEIQ 32 pour un montant de 36 630 euros pour 45 accompagnements individualisés vers l'emploi.

Action Coaching seniors

Une prestation de type coaching, débutée en septembre 2018 pour une durée de 6 mois, a permis d'accompagner 9 demandeurs d'emplois de 50 ans et plus sur le territoire des communautés de communes de la Ténarèze, de la Lomagne Gersoise et des Bastides de Lomagne. L'objectif de cette action, financée par une partie résiduelle - 15 000 euros - du Fonds de revitalisation ITM Logistique

Alimentaire International (ITM-LAI), est de permettre un retour à un emploi durable (CDI, CDD > 6 mois ou à défaut obtention d'une formation qualifiante) et/ou de pouvoir remobiliser un public éloigné de l'emploi depuis une durée relativement longue, et ce dans un bassin d'emploi où la part des seniors dans la demande d'emploi se révèle très importante.

Validation des acquis de l'expérience (VAE) / Titres professionnels du ministère chargé de l'Emploi

Toute personne peut, à travers la VAE, faire reconnaître son expérience professionnelle afin d'obtenir une certification et ainsi évoluer professionnellement en changeant d'emploi et/ou obtenir une qualification permettant d'accéder à un niveau de formation supérieur ou de s'inscrire à un concours.

L'UD du Gers instruit chaque année les demandes de recevabilité VAE relatives aux Titres professionnels du ministère chargé de l'Emploi. En 2018, les services de l'UD du Gers ont instruit 19 demandes dont 17 ont été déclarées recevables.

Enfin, les services de l'UD du Gers effectuent chaque année plusieurs visites de plateaux techniques et rendent plusieurs avis dans le cadre des demandes d'agrément des organismes de formation pour les Titres professionnels du ministère chargé de l'Emploi.

Enregistrement des contrats d'apprentissage (secteur public) / Suivi statistique de l'enregistrement des contrats d'apprentissage (secteur privé)

Les Chambres consulaires enregistrent les contrats d'apprentissage conclus dans le secteur industriel et commercial. Depuis 2011, les Chambres consulaires doivent transmettre tous les contrats d'apprentissage enregistrés sous format dématérialisé via l'application Ari@ne. Ces données font toutefois l'objet d'un « *suivi statistique rapide* » chaque mois par l'UD 32 de la DIRECCTE. Ce suivi fait état pour 2018 des données suivantes :

- 118 contrats enregistrés par la Chambre d'Agriculture.
- 226 contrats enregistrés par la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- 381 contrats enregistrés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Enfin, la DIRECCTE dont dépend territorialement le lieu d'exécution du contrat d'apprentissage procède à l'enregistrement de tous les contrats conclus par les employeurs publics. Pour 2018, les services de l'UD du Gers ont procédé à l'enregistrement de 23 contrats d'apprentissage.



Chiffres clés

- **Contrats aidés** : 252 PEC - 1 472 152 €
- **Apprentissage** : 748 contrats (secteur public et privé) enregistrés en 2018 dans le Gers (- 5,7 % par rapport à 2017)
- **Insertion par l'Activité Economique** : 22 structures - 3 329 141 € - 265 ETP (salariés en insertion)
- **Mission Locale** : subvention de fonctionnement 482 722€
- **Garantie Jeunes** : 336 jeunes en 2018 (+ 89 par rapport à 2017)
- **DLA** : 18 structures accueillies, 13 accompagnées – 48 134 €
- **GEIQ** : Subvention de 36 630 € au GEIQ 32 pour 45 accompagnements individualisés vers l'emploi

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES

Licenciements économiques et ruptures conventionnelles

Il n'y a eu aucun PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi) mis en œuvre dans le Gers en 2018. Il y a en revanche eu 48 procédures de licenciement (dans des entreprises comptant moins de 50 salariés) pour 87 salariés licenciés au total. Ces chiffres sont en augmentation importante par rapport à ceux de l'année 2017. 52 % de ces licenciements économiques font suite à une liquidation judiciaire.

Le secteur le plus largement concerné est celui de la réparation automobile, suivi des secteurs du BTP et de l'hébergement-restauration.

Les services de l'UD du Gers ont par ailleurs instruit 1032 demandes de ruptures conventionnelles de contrat de travail dont 15 ont été refusées.

Activité partielle

Les services de l'UD du Gers ont délivré 51 autorisations d'activité partielle au cours de l'année 2018 pour un volume total de 58 853 heures autorisées. 13 103 heures ont été effectivement indemnisées pour un montant total de 101 417 €.

- 12 dossiers ont été autorisés au titre de la Grippe Aviaire.
- 5 dossiers ont été autorisés au titre du mouvement des Gilets Jaunes.

Suivi des entreprises en difficulté

Il y a eu, en 2018, 7 réunions de la cellule de suivi des entreprises en difficulté, qui réunit les services de la Préfecture, de la DDFIP, de la Banque de France et de la DIRECCTE. La cellule suit entre 6 et 9 dossiers d'entreprises qui sont susceptibles de rencontrer des difficultés ou dont les difficultés sont avérées lors des réunions.

Appui conseil RH pour les TPE-PME

Les services de l'UD du Gers ont instruit en 2018 trois demandes de subvention d'entreprises au titre du dispositif d'appui RH TPE-PME pour un montant total de 22 150 € :

- SAS Métaléco à Riscle (subvention de 14 300 €).
- SAS Laboratoire Odost à Castéra-Verduzan subvention de 5 000 €).
- SCOP MPS La compagnie à votre service à Lectoure (subvention de 2 850 €).



Actions de développement de l'emploi et des compétences (ADEC)

Dans le cadre d'un accord-cadre conclu en 2017 dans le secteur du tourisme, la DIRECCTE Occitanie mène une opération expérimentale de valorisation, de qualification et de professionnalisation des salariés des entreprises relevant des 4 OPCA signataires (AFDAS, AGEFOS-PME, FAFIH et Uniformation). Le fonds global est doté de 426K€ avec une participation financière de l'État de 213 K€. Le Gers a été retenu, avec 2 autres départements (les Hautes-Pyrénées et l'Hérault), comme territoire pilote pour le déploiement de cet ADEC.

L'UD du Gers a ainsi assuré en 2018 le suivi et le pilotage des Comités techniques de l'ADEC dans le département. Plusieurs sessions de formation seront proposées début 2019 aux salariés des entreprises relevant des 4 OPCA signataires de l'ADEC. 2017 a vu le renouvellement du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées pour la période 2017-2022.

SOUTENIR LES SERVICES A LA PERSONNE

Au 31 décembre 2018, 155 structures gersoises sont déclarées pour assurer des activités de services à la personne.

Ces organismes interviennent sur 26 activités précisées par le décret n° 2016-1895 du 26 décembre 2016 :

- 21 activités de services à la personne sont soumises à titre facultatif à la déclaration.
- La garde d'enfants à domicile et l'accompagnement d'enfants de moins de trois ans en dehors de leur domicile (en mode mandataire ou prestataire) sont des activités qui relèvent de l'agrément.
- L'assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées, la prestation de conduite du véhicule personnel et l'accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées réalisées en mode mandataire relèvent de l'agrément. Si celles-ci sont réalisées en mode prestataire, elles relèvent de l'autorisation du conseil départemental.

En 2018, 25 organismes ont fait l'objet d'une décision pour la déclaration de services à la personne dont 2 décisions de retrait au motif de non-respect de la condition d'activité exclusive.

Trois structures ADMR ont présenté un dossier de demande d'agrément : un renouvellement et deux créations.

Deux renouvellements d'agrément pour la garde d'enfants et l'accompagnement d'enfants de moins de 3 ans sont en cours d'instruction : une décision favorable a été notifiée à un organisme de services à la personne qui en avait fait la demande.

Favoriser l'inclusion sociale et la protection des populations vulnérables

Politique de l'accueil, de hébergement et de l'insertion

En 2018, le SIAO, service intégré d'accueil et d'orientation, a été encore renforcé avec le financement d'un poste de coordinateur (30 000€).

Ce service reçoit sur le volet urgence du numéro 115 9181 appels dont 6590 concernent des demandes d'hébergement (soit 474 personnes). Sur le volet insertion sont examinées, à raison d'une réunion partenariale par semaine, 565 demandes (soit 777 personnes). Un logiciel de suivi des situations a été déployé sur le volet insertion en 2018 et sur le volet urgence au 1/01/2019.

Dans le cadre du dispositif hivernal, outre les 25 places d'hébergement d'urgence gérées par l'association Louise de Marcillac et les 16 places d'hébergement familles gérées par REGAR et l'ancien carmel de Condom, des crédits complémentaires ont été obtenus permettant la création de 58 places de mises à l'abri.

Une nouvelle stratégie nationale de prévention et de lutte contre les exclusions a été présentée par le Gouvernement et va se traduire en 2019 par une contractualisation avec le conseil départemental définissant des engagements réciproques et actions conjointes assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats.

En application du plan logement d'abord, des démarches ont été lancées afin de développer les pensions de famille. L'ancien Carmel de Condom prévoit une extension de 7 places ce qui porterait la structure à 17 places et l'UDAF a accepté d'être le porteur de projet d'une 2ème résidence accueil pour personnes présentant des difficultés psychiques de 10 places. Également, les mesures d'intermédiation locative (accompagnement par l'association REGAR de personnes vers un logement adapté à leur situation) ont été augmentées passant de 7 à 27.

S'agissant des gens du voyage, les 4 aires d'accueil du Gers ont été occupées en moyenne 50 % sur l'année. Leurs gestionnaires ont reçu une aide à la gestion de 113 031 €.



Politique de prévention des expulsions

La CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions) qui travaille avec tous les partenaires à prévenir les expulsions ou au relogement si le loyer ne s'est pas adapté, a vu une stabilisation du nombre de dossiers étudiés mais une aggravation des situations.

Durant l'année 2018, 416 dossiers ont été traités dont 234 dossiers nouveaux.

Ces nouveaux dossiers ont concerné 143 locataires du parc public et 91 locataires du parc privé.

230 dossiers ont été classés : 59 pour cause de déménagement, 79 en raison du solde de la dette, 56 ont fait l'objet d'une poursuite de la procédure d'expulsion, 36 ont été classés pour un autre motif (décès, moratoire, refus d'examen en commission).

Pour les dossiers dont la procédure d'expulsion est poursuivie, le Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées a prévu plusieurs actions menées par les divers partenaires dont une de proposer aux ménages qui ne répondent à aucun intervenant de droit commun, un accompagnement spécifique.

L'association REGAR est mandatée pour faire de « l'aller vers » via une mesure d'accompagnement vers et dans le logement. En 2018, 15 mesures ont été exercées et ont permis de suivre ces ménages sur les 50 mesures exercées.

En 2018, 163 assignations en justice pour impayés de loyer (dont 99 dans le parc privé) ont été délivrées. Elles ont donné lieu ensuite à 71 commandements de quitter les lieux (2ème stade de la procédure d'expulsion, dont 45 pour le parc privé), 38 réquisitions de la force publique (dont 25 pour le parc privé) et 24 accords (19 pour le parc privé).

Le nombre de procédures est équilibrée entre les arrondissements d'Auch et de Condom, nettement moins important pour celui de Mirande.

La DDCSPP participe aux commissions d'attribution des bailleurs sociaux et favorise le relogement des ménages en difficultés (sans hébergement, expulsés, victimes de

violences...) labellisés par la commission logement du PDALHPD.

En 2018, 153 attributions de logement (dont 18 sortants d'hébergement) ont pu être réalisées par les 4 bailleurs ayant du parc dans le Gers.

Le conseil de famille des pupilles de l'État

En 2018, 7 pupilles ont été suivis. Des réunions régulières du conseil permettent un réel suivi de l'évolution de ces enfants et de favoriser selon leurs intérêts un apparentement le plus rapide possible. 4 adoptions ont été réalisées pour 2 fratries dans d'autres départements.

Chiffres clés

- Le BOP 177 qui finance toutes les mesures d'État dans le domaine de l'hébergement-insertion sociale (aide sociale, hébergements d'urgence, CHR, pensions de famille, accueil de jour, SIAO, logements temporaires, aide à la gestion locative sociale, intermédiation locative, accompagnement des réfugiés, maraudes et nuitées hôtelières) s'élève à 2 350 279 €
- Le BOP 304 « protection des majeurs » s'élève à 4 021 241,00€. Il finance les 2 associations tutélaires du Gers (UDAF et ATG) et 11 mandataires individuels ainsi que des associations réalisant des actions d'aide alimentaire.

Mise en œuvre de la politique de l'asile

Création d'un comité opérationnel de la politique de l'asile

Le caractère soutenu du flux migratoire, l'accélération des délais de procédures, l'exigence d'amélioration de la fluidité des dispositifs imposaient la rénovation des modalités de pilotage de la politique de l'asile afin de :

- harmoniser et clarifier les attributions des différentes instances et échelons territoriaux ;
- faciliter la coordination et la communication entre les acteurs locaux, entre réseaux institutionnels et entre échelons territoriaux ;
- faciliter et outiller la gestion de crise et l'urgence ainsi que clarifier les rôles de chacun des acteurs de la gouvernance.

En ce sens, il a été prévu l'installation dans chaque département d'un comité opérationnel destiné à coordonner l'ensemble des actions menées afin d'être plus efficient.

Dans le Gers, il a été installé le 14 septembre 2018 par le secrétaire général de la préfecture. Sa composition est large afin de répondre aux thématiques majeures qui doivent être travaillées :

- l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile (DA) et des réfugiés
- l'éloignement des déboutés et les transferts Dublin
- l'intégration des réfugiés.

Il a été décidé de s'organiser en 4 groupes de travail :

- accueil, hébergement
- aide au retour volontaire

- insertion professionnelle et sociale
- logement.

L'accès à la santé est traité de manière transversale.

Les 3 premiers groupes se sont réunis le 8 novembre 2018, ils ont montré une mobilisation forte des partenaires, leur volonté de travailler ensemble et de mener des actions concertées.

Une première action portera sur l'apprentissage de la langue dans sa globalité, priorité indispensable pour travailler l'insertion tant dans la société que dans l'emploi. Parallèlement, à partir d'une meilleure connaissance des actions de chacun, de leurs difficultés, des pistes d'actions seront dégagées.

Une meilleure information personnalisée sur l'aide au retour volontaire est également prévue.



Déclinaison du Schéma Régional d'Actions des Demandeurs d'Asile et des réfugiés

Un objectif de relogement des personnes réfugiées a été fixé à chaque département : 60 pour le Gers, 50 pour des personnes déjà présentes, 10 pour des arrivées du niveau national. Le 1^{er} objectif est atteint et même dépassé, le second n'a pu l'être faute de candidats souhaitant venir dans notre département.

Un travail a également été engagé pour l'accueil de familles réinstallées, ayant obtenu un statut de réfugiés avant leur arrivée en France. Il verra son aboutissement en 2019 par l'accueil de 6/7 familles.

L'extension des places d'accueil s'est poursuivie avec la création de 19 places nouvelles d'HUDA (hébergement d'urgence demandeurs d'asile) et 2 en CAO (centre d'accueil et d'orientation pour des personnes installées dans des camps autour notamment de Paris). Une réflexion a été engagée pour proposer la création d'un CPH (centre provisoire d'hébergement) pour des personnes ayant obtenues le statut de réfugiés mais n'étant pas suffisamment autonomes pour accéder directement à un logement de droit commun.

L'État a lancé un appel à projet en ce sens pour 45 places en 2019. Des crédits nouveaux ont été délégués afin de permettre l'accompagnement de réfugiés à hauteur de 30 000 €.



RENFORCER LA COHESION URBAINE

L'Agence Régionale de Santé

L'implication de l'ARS dans le contrat de ville remonte à son élaboration au cours de l'année 2014. La Délégation du Gers est co-pilote avec le CIAS Grand Auch Agglomération des actions de santé du Pilier Cohésion Sociale. L'objectif stratégique fixé dans le contrat de ville concerne le renforcement de la prévention et de l'accès aux soins.

Trois objectifs opérationnels ont été retenus :

- Organiser l'accès à une offre pluri-professionnelle de santé sur le Grand Garros,
- Développer le dépistage et la prévention,
- Améliorer l'information et l'accompagnement vers les dispositifs.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été initiées depuis 2015, année de mise en œuvre du contrat de ville (2015-2020) et se poursuivent actuellement :

- L'accès aux soins : La mise en place de la plate-forme territoriale d'appui départementale (PTA) par le Réseau ARPEGE en janvier 2018 apporte une réponse adaptée aux professionnels de santé confrontés à des cas complexes. Le développement du programme PASSEREL par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gers permet de mieux repérer les assurés qui renoncent à des soins et à leur proposer un accompagnement.

- Consultation avancée CPAM : L'ouverture d'une consultation avancée du centre d'examen de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gers sur le quartier du Garros a rapproché le dispositif au plus près de la population.
- Prévention dans le domaine de la santé et programme d'encouragement à la pratique physique : plusieurs ateliers dans le domaine de la nutrition et de l'activité physique ont été mis en place sur le quartier.
- Prévenir les conduites à risques chez les jeunes du quartier et soutenir les acteurs du quartier : des journées de sensibilisation et de formation des acteurs du quartier sont organisées autour de thématiques santé.
- Permettre aux personnes du quartier d'exprimer leurs besoins, leurs souhaits et leurs difficultés en matière de santé : une enquête auprès des personnes âgées du quartier a été réalisée afin de percevoir leurs attentes. La rencontre du Conseil Citoyen par la délégation départementale de l'ARS et l'écoute permanente de son expression permet d'être attentifs aux attentes de la population.

La Direction Départementale des Territoires

Projet de Renouvellement Urbain du Grand Garros

Seul grand quartier de logements locatifs sociaux du Gers, le Grand Garros situé à Auch compte 2 000 habitants pour 1 150 logements. Il concentre les difficultés sociales - pauvreté, chômage - économiques et urbaines.

La DDT a été étroitement associée à la préfiguration de la nouvelle politique de la ville, pour laquelle le Grand Garros était un des 12 sites nationaux.

La direction départementale accompagne la ville et l'Agglomération dans la démarche. Elle émet un avis sur les différentes étapes et instruit les dossiers de financement des études et opérations d'investissement pour le compte de l'ANRU.



Faits marquants

- Finalisation de l'étude de requalification avec la définition du projet d'aménagement
- Transmission par le porteur de projet du dossier finalisé de présentation dans l'optique du comité d'engagement
- Analyse du dossier par la DDT pour transmission à l'ANRU de l'avis de l'Etat
- Examen en comité d'engagement de l'ANRU le 1^{er} octobre 2018

La déléguée à la politique de la ville

PRU du quartier du Grand Garros

Le projet vise à élargir le fonctionnement du bassin de vie du quartier et le désenclaver. Il cherche également à rétablir un équilibre entre habitat social et habitat privé afin d'améliorer la mixité sociale sur un périmètre élargi à tout le sud-est de la ville d'Auch. Il permettra enfin d'améliorer l'attractivité du quartier et de lutter contre la vacance de logements et de locaux commerciaux.

Présenté le 1er octobre 2018 devant le comité d'engagement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) qui l'a validé et lui octroie le niveau d'aides financières optimum, le projet est désormais sur les rails. Après les démolitions des bâtiments d'Artagnan et Porthos en 2017, une première tranche de grands travaux va débiter dès l'année 2019 avec l'objectif de livrer dans les 4 prochaines années, un nouveau centre commercial, des voiries, des équipements et des premiers logements rénovés. La participation de l'ANRU s'élève à 34.5 millions d'euros sur un montant total des travaux estimé à 77 millions d'euros. La convention d'engagement avec l'ANRU va pouvoir être signée dans les prochains mois.

L'Etablissement Public d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) a donné son accord pour être l'opérateur de la relocalisation de la nouvelle centralité du centre commercial. Calendrier 2019/2020 : Relogement des habitants des immeubles voués à la première phase de démolitions (immeubles A, B, C, D, G, H, R partiel), rénovation de 125 logements du parc OPH32, réhabilitation de l'école D'Artagnan, création de l'annexe de la bibliothèque.

La Conférence Intercommunale du Logement

Le diagnostic territorial a permis l'identification des quatre enjeux locaux pour la mise en place du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et la Convention d'Equilibre Territorial à l'échelle intercommunale:

- Renforcer les équilibres territoriaux et locaux,
- Orienter vers le déploiement d'une offre de Logement social diffuse, hors du Quartier Prioritaire (Grand Garros) en adéquation avec les profils des publics de demandeurs,
- Coordonner, harmoniser les processus et règles d'attribution locales,
- Développer et faciliter l'information des demandeurs de logements sociaux

La Gestion Urbaine de Proximité

Les diagnostics en marchant du collectif des marcheuses, et le conseil citoyen continuent d'alimenter le plan d'actions annuel de la GUP approuvé par les services de la ville d'Auch, de l'agglomération, des bailleurs et de l'Etat.

Conformément aux conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB, les deux bailleurs présents sur le quartier mettent en œuvre leurs engagements financiers en faveur de la GUP. Les avenants à ces conventions signés fin décembre 2019 permettent de les prolonger jusqu'en 2020.



METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE L'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

L'action de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Pour conduire la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire, le service s'appuie sur la mise en œuvre d'une double approche, intégrée et spécifique.

Intégrée : Faire prendre en compte les besoins respectifs des femmes et des hommes dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques, par une démarche transversale qui se structure autour des axes de la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes:

- La culture de l'égalité et la lutte contre les stéréotypes
- L'égalité professionnelle F/H
- La lutte contre les violences sexistes.



Dispositif et Charte départementale « Réseaulument Egalité dans le Gers »

Créée et signée officiellement en 2008, en préfecture, la charte et le dispositif

« Réseaulument égalité dans le Gers » a fêté cette année ses 10 ans.

Les résultats globaux de 2018, son réseau d'acteurs, les actions :

- 109 structures signataires – 70 ont mené des actions concrètes en 2018.
- 104 correspondant.es dont : 25 % éducation nationale, 15 % : sport/culture, 3 %:associations professionnelles, 20 % :entreprises, 11%: insertion, 7% : social, 6% : collectivités locales, 13% : services de l'Etat.
- Correspondant.es : 64 % de femmes - 36 % d'hommes.
- 59 actions menées.
- 14 438 personnes sensibilisées dont : 8234 directement sur des ateliers, 755 sur des expositions, 1509 ont participé aux spectacles vivants, 3565 sur les actions en lien avec le sport, 280 participant.es aux tables rondes, débats, 65 personnes impliquées sur des études/diagnostics, 30 entreprises (DRH). 59 articles dans la presse locale, régionale, nationale. 2330 citations comptabilisée sur des sites.

Le Festival En Mars'elles est une des nombreuses actions menées dans le cadre du Réseaulument Egalité dans le Gers.

Ce Festival se déroule sur le mois de mars autour de la journée internationale des droits des femmes célébrée le 8 mars. Il permet de coordonner les diverses manifestations proposées sur l'ensemble du département et de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'égalité entre femmes et hommes pour un mieux vivre en société. C'est aussi l'occasion de souligner la persistance de situations inégalitaires et de passer d'une égalité de droits à une égalité dans les faits.

En 2018 : 20 manifestations proposées sur l'ensemble du département (Conférences, ciné/débat, exposition photos, émissions radio, spectacles théâtre, cirque, actions dans les établissements scolaires, journées de pratiques sportives et physiques au féminin, féminisation du corps de sapeurs pompiers volontaires,...

Action en faveur de l'Égalité professionnelle

(dispositif mis en place et suivi par l'UT DIRECCTE et la DDCSPP)

Objectifs : accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de l'égalité professionnelle. Analyser au plan quantitatif et qualitatif les accords ou plans d'actions. Mobiliser et mettre en réseau les entreprises et les différents acteurs d'un territoire.

41 entreprises accompagnées dans le cadre du dispositif : « entreprendre l'égalité ».

Le dispositif initialement prévu pour les entreprises de plus de 50 salarié(e)s a été élargi aux entreprises de moins de 50 salarié(e)s. 50 responsables ressources humaines mobilisés. 2 clubs égalité créés sur le Gers : un à l'ouest et l'autre à l'est du département.



Deux actions phares en 2018 :

- Table ronde organisée à la préfecture le 07 mars : « égalité professionnelle, quels enjeux pour les entreprises et le territoire ».

- Le 03 octobre à Nogaro : organisation d'une journée de travail autour de 3 ateliers afin de dégager des actions à mettre en œuvre en commun sur le territoire : 1/ Stop aux stéréotypes : comment lutter contre les stéréotypes, freins à l'égalité professionnelle ? 2/ Elargissons nos horizons : Comment développer une stratégie de recrutement en lien avec l'égalité professionnelle ? 3/"Stop au choix entre vie professionnelle ou vie personnelle : comment articuler les temps de vie sur notre territoire ?"

Chiffres clés

Total crédits attribués 2018 pour le Gers :

115 318 € (103 700 € en 2017) dont

Actions et expérimentations pour la culture de l'égalité et en faveur de l'égalité professionnelle, politique et sociale : **33 000 €** (22 946 € en 2017) soit 29 % de l'enveloppe globale



L'action de la DIRECCTE en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes

En 2018, le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique a validé le projet collectif suivant :

- Formation/Action en faveur de l'Egalité Femmes/Hommes afin que chaque structure intègre cette thématique comme axe de travail dans son projet d'insertion

Lutter contre les violences faites aux femmes

Pour le département, la lutte contre les violences faites aux femmes s'appuie sur la déclinaison de 2 plans :

- 5ème Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes (2017-2019)
- Stratégie Nationale de Prévention de la délinquance.

Le plan d'actions élaboré en concertation avec les différents services de l'Etat, le conseil départemental, les communautés de communes, les communes, les associations, ... s'articule autour des axes suivants :

- Information, formation, sensibilisation des professionnels et du public (jeunes et adultes).
- Prévenir en amont les situations de crise et d'urgence.
- Amélioration de la prise en charge des victimes, de leurs enfants et renforcement du partenariat sur l'ensemble du territoire.
- Améliorer l'accès, les conditions et l'offre d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire. Travail concerté avec le Plan départemental et le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation).
- Organisation d'actions de prévention et de sensibili-

sation auprès des jeunes lycéens et jeunes en insertion sociale et professionnelle.

- Amélioration de la connaissance du phénomène sur le département : Observatoire départemental,...

Actions réalisées en 2018

- Actions de prévention en milieu scolaire autour des thèmes : relations filles/garçons, cyberharcèlement, violences sexistes, sexuelles.
- Actions de prévention et de sensibilisation tous publics : ciné/débat (films : Jusqu'à la garde, L'emprise, Jacqueline Sauvage,...), exposition photos, milieu sportif (encadrants, bénévoles, licenciés).
- Actions de sensibilisation et de formation.
- Sessions de formation pluridisciplinaire, délocalisées sur plusieurs sites du département
Objectifs : compréhension du phénomène, optimisation de l'accueil, l'information, l'orientation des femmes victimes de violences et de leurs enfants.
- Amélioration du partenariat local
5 sessions : 2 à Auch, 1 à Condom, 1 à Mirande, 1 à Eauze - nombre de participant.es : 86
Typologie : gendarmes, policiers, travailleurs sociaux, agents CCAS, MSAP, salarié(e)s des structures associatives, crèches, PMI,....
- Formation de gendarmes référents de la Brigade protection des familles
Objectifs : connaître les mécanismes de la violence au sein du couple : présentation de la politique pénale, prise en charge des auteurs - nombre de participants : 15



- Formation des personnels dans les structures de l'IAE
Objectifs : compréhension du phénomène, repérage des situations, optimiser l'orientation des victimes.
- Formation des professionnels : approfondissement des connaissances sur le système prostitutionnel
Nombre de personnes formées : 6
- Sensibilisation des élu(e)s : Journée d'information et de sensibilisation des élu(e)s
Intervention sur la lutte contre les violences faites aux femmes : la politique pénale du parquet
Le rôle des élu(e)s. Comment agir ? qui contacter ?
- Conférence : dans le cadre des violences de couples, les enfants sont des victimes
Conférencière : Catherine VASSELIER NOVELLI - nombre de participant(e)s : 120 professionnels
Typologie : gendarmes, policiers, travailleurs sociaux, agents CCAS, MSAP, salarié(e)s des structures associatives, crèches, PMI, avocats, professionnels de la santé,....

Dispositifs mis en place en 2018

- Téléphone Grave Danger -TGD- Dotation de 2 appareils pour le Gers
- Création de la brigade de protection des familles. A l'initiative du Groupement de gendarmerie du Gers
Nomination de référent(e)s spécifiques dans plusieurs brigades du territoire



- Agrément EICCF (Etablissements d'Information, de Conseil Conjugal et familial) : 2 associations étaient labellisées sur le département : Association Française de Consultation Conseil conjugal (AFCCC) et le Planning Familial (MFPF). En 2018, le Planning familial du Gers a été dissous.
Afin d'assurer une couverture sur l'ensemble du département (département rural, étendu avec des difficultés de transport et donc de mobilité pour les habitant(e)s, il a été proposé au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – (CIDFF) de reprendre les missions.
En 2018, 2 dossiers d'agrément ont été instruits et 2 structures agréées (CIDFF et AFCCC).
La complémentarité de ses deux structures permet de maintenir une offre de services de proximité, une étendue du public et des structures ciblées).
L'AFCCC est particulièrement investie auprès des publics des Instituts Médicaux Educatifs.
Il est à noter également la présence d'un Centre de Planification et d'Education Familiale -CPEF- (Service du Conseil départemental).
- Agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre de sortie de prostitution : délivré le 7 juin 2018.
Structure agréée : CIDFF32

- Dispositif « bons taxis » : afin de faciliter les déplacements des femmes victimes de violences en situation d'urgence, un dispositif de « bons taxis » a été mis en place. Ce dispositif est associé au 115 et peut être mobilisé par les professionnels (gendarmes, policiers, travailleurs sociaux...) afin d'assurer le transport d'une victime et de ses enfants vers un hébergement d'urgence.



Chiffres clés

Total crédits attribués 2018 pour le Gers :
115 318 € (103 700 € en 2017) dont promotion des droits, prévention et lutte contre les violences sexistes : **82 318 €** (64 754 € en 2017) soit 71 % de l'enveloppe globale

DEPLOYER LES POLITIQUES JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Politiques de jeunesse

Projets Educatifs de Territoire (PEDT)

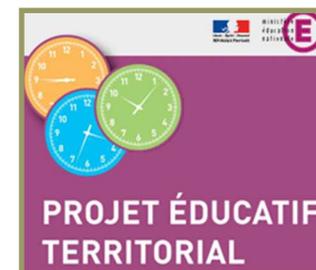
30 PEDT à la rentrée scolaire 2018, ils sont portés par :

- 1 regroupement de communes porté par une coordination associative (Kirikou)
- 11 communautés de communes
- 16 communes 1 RPI (syndicat scolaire)
- **1 Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (Marsolan/Blaziert/Castelnau sur l'Auvignon)**

dont **9 PLANS MERCREDI**, portés par :

- 4 communautés de communes (Le Savès, Grand Auch Cœur de Gascogne, Grand Armagnac, Bas-Armagnac).
- 5 communes (Fleurance, Mirande, Gimont, Vic-Fezensac, - Aubiet, Blanquefort, Lussan, Isle-Arné, Marsan, St Sauvy, Ste Marie -).

Le Groupe d'Appui Départemental s'est réuni le 27 août 2018.



PEDT et pratiques sportives et socio-culturelles

LudiSport / LudiPop un dispositif proposé par l'Etat, pour une pratique accessible au plus grand nombre (enfants de niveau élémentaire).

Pour 2018/2019 : 15 territoires bénéficient du dispositif, soit 50% des territoires bénéficiaires (dont 9 communautés de communes) pour un montant total de 38.500 € (23.996 € « CNDS sport » et 14.504 € « pop BOP 163 ») :

- 92 associations participantes dont 13 « associations de coordination »
- 306 modules proposés (198 « sport » et 108 « pop »)
- 4590 élèves bénéficiaires

PEDT et accompagnement en ACCEM des moins de 3 ans

Mise en place en 2017 d'un comité de pilotage spécifique regroupant la DSDEN, la CAF, la PMI et la DDCSPP.



Réalisation : Une charte unique de l'accueil des moins de 3 ans à destination de tous les professionnels. Une réunion de suivi du comité de pilotage en 2018.

PEDT et Ados

2018 a vu la mise en place d'un réseau d'animateurs jeunesse (30 participants) ayant pour objectif les échanges de pratiques, l'amélioration des compétences des professionnels et la mise en place d'animations en réseau.

AFAC : Appel à projet Formation Action

- dispositif dans le cadre des PEDT en direction des Ados,
- dispositif coordonné par la DDCSPP et l'ADDA pour la partie gestion,
- 10 000 € attribués dans le cadre du BOP 163,
- 22 projets ont été soutenus.



PEDT et formation

Depuis de nombreuses années la DDCSPP coordonne un plan de formation avec une approche multisectorielle visant en priorité les animateurs des structures enfance jeunesse (ALSH) mais aussi les enseignants, ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles), éducateurs sportifs, élus, dans le but d'un enrichissement des projets pédagogiques et l'approche des publics accueillis.

Cette démarche d'aide à la mise en œuvre et d'accompagnement de la réforme des rythmes éducatifs a donné lieu à 16 formations qui ont été financées par la DDCSPP (BOP 163).

Il est à noter un partenariat qui commence à s'inscrire dans le temps avec le CNFPT et la médiathèque départementale de prêt pour la mise en place de ce plan de formation. 97 personnes ont participé à ce plan en 2017.

Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur): pour l'année 2018 : 126 Diplômes BAFA ont été délivrés dans le Gers pour 144 en 2017. Il est à noter que les territoires (collectivités territoriales) forment de plus en plus leurs ATSEM au BAFA. Les PEDT incitent à la formation, les organisateurs d'accueil de loisirs pour mineurs prennent conscience de l'importance de la formation au sein de leurs équipes.

Aide à l'initiative et l'engagement des jeunes : accompagnement et valorisation des projets de jeunes

« ID-Jeunes » est un dispositif départemental cofinancé par la DDCSPP, le conseil départemental et la CAF et géré par la Mission Locale pour l'Emploi du Gers, pour un montant total de 12 000 € à allouer en fonction des projets (chaque partenaire engage 4 000€). Le jury 2018 a attribué 11 000 € pour des projets à caractère culturel, d'insertion professionnelle et d'animation locale pour 6 lauréats (3 garçons et 3 filles, âgés de 23 à 29 ans).

L'information Jeunesse : le réseau Information Jeunesse dans le Gers est composé de 4 structures :

- 1 Bureau Information Jeunesse porté par l'association IMAJ à Auch
- 3 Points Information Jeunesse (PIJ) à Condom, Samatan et Nogaro.

L'année 2018, a été consacrée à la labellisation des structures Information Jeunesse selon le cahier des charges ministériel.

Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Le 1 juillet 2018, l'association IMAJ à Auch, a ouvert un PAEJ départemental en partenariat avec la Maison des Adolescents. Les PAEJ sont des lieux de proximité, inconditionnels et réactifs qui offrent un service d'accueil, d'écoute, de soutien, d'orientation, de sensibilisation, et de médiation auprès des jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent une situation de mal-être.



POLITIQUES SPORTIVES

Le Centre National de développement du Sport (CNDS) est un établissement public dont les fonds sont cogérés au niveau régional par l'Etat et le mouvement sportif. Le service jeunesse, sports et vie associative de la DDCSPP traite les demandes de subventions par des rencontres tri-partite DDCSPP, CDOS et Comité départementaux. La commission territoriale régionale attribue les subventions CNDS pour chaque département.

En 2018, une aide de 295 435 € a été attribuée au département du Gers, pour 41 comités sportifs dans le cadre de leurs projets de développement (160 364 €) dont des dispositifs spécifiques : Ludisport (12 % du total) / Sport Santé (29,5% du total) / Sport et Femmes (22% du total)

Des crédits spécifiques (180 871€) :

- 17 associations ont été subventionnées pour une aide à l'emploi
- Equipements sportifs : City Stade à Touget
- "Sport et Handicap", "Sport Santé", Héritage Paris 2024 "J'apprends à nager"

Chiffres clés

- Politique "Animation Locale Jeunesse Education Populaire", BOP 163 : 33 000 €
- PEDT : 30 Projets Éducatifs de Territoires signés
 - Ludisport : 23.996 € CNDS
 - LudiPop : 14.504 € du Bop 163
- Engagement des jeunes dans le Gers : 785 volontaires engagés depuis 2010 :
 - 43,5 % Hommes et 56,5 % Femmes,
 - 117 structures ont été agréées entre 2010 et 2018 dans le Gers dont 80 au niveau local.

Les principales missions proposées dans le Gers sont dans les domaines suivants :

	Gers	Région
Culture et loisirs	26,6 %	16 %
Éducation pour tous	23,9 %	24,1 %
Sports	16,9 %	15,3 %
Solidarité	15,7 %	23 %

4.710.000 € d'aide de l'Etat ont été consacrés à ce dispositif dans le Gers depuis 2010

- **CNDS 2018 : 295 435 €**

Politiques vie associative

Les Rencontres Départementales de la Vie Associative -
24 novembre 2018 au Château de Mons à Caussens.

Cette manifestation co-organisée par le CRIB et la DDCSPP a rassemblé 91 personnes, dont 15 élu(e)s et 76 représentants d'associations. Un process d'intelligence collective innovant a permis de faire émerger les besoins des associations autour de 7 thèmes (Projet associatif, Bénévolat, Mutualisation, Communication, Emploi, les moyens dédiés aux associations, l'engagement associatif).



Création du Collège Départemental Consultatif du FDVA - 6 juin 2018

Cette instance départementale consultative, présidée par la préfète, composée de représentants de dirigeants associatifs et d'élus gersois, permet d'accompagner les projets associatifs les plus innovants par une nouvelle aide financière.

Chiffres clés

- RDVA : 121 personnes rassemblées (91 participants et 30 organisateurs)
- CDC : 11 membres pour un avis FDVA concernant l'attribution de 145 582 € vers 84 associations dont
- 39 associations pour des projets innovants, 45 pour une demande de subvention de fonctionnement
- PAEJ : 58 142 € de subvention (Etat, CAF, Conseil départemental, ARS) pour un coût annuel de 60 000 €.

FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE

L'accompagnement et la diffusion de la création

Les services de l'État travaillent à la mise en réseau des équipes et des structures artistiques dans le département du Gers et au-delà sur le territoire régional Occitanie. La DRAC soutient tout particulièrement CIRCa - le pôle national des arts du cirque à Auch, le festival Jazz in Marciac, et la scène conventionnée jazz, l'Astrada, ainsi que le centre d'art Arrêt sur images à Lectoure. La DRAC déploie en priorité une politique pour la création et la jeunesse avec les lieux de fabriques artistiques.

Connaissance, protection, conservation et valorisation des patrimoines et de l'architecture

La DRAC poursuit son effort en matière de conservation des patrimoines, dans tous les champs : au premier chef celui des Monuments Historiques (voir focus), mais également dans celui des Musées avec le soutien aux chantiers des collections, aux projets de réserves et de restauration des collections ; dans celui de l'archéologie avec le schéma régional des CCE.

Le département du Gers se distingue par un patrimoine monumental riche en quantité et en qualité (anciennes cathédrales, châteaux gascons, ect...), propriétés privées ou de collectivités qui en assurent la restauration et la mise en valeur de manière volontaire malgré la charge financière et les difficultés de mise en oeuvre de ces chantiers.

L'équipement du territoire en bibliothèques

Le concours particulier pour les bibliothèques territoriales (première fraction) de la dotation générale de décentralisation (DGD), instruit par la DRAC pour le Préfet de région, a attribué 275 800 € de dotations à trois collectivités du Gers : les travaux d'aménagement d'une nouvelle médiathèque dans l'ancienne salle polyvalente à Riscle (262 000 €), la réinformatisation de la bibliothèque d'Auch (communauté d'agglomération Grand Auch Coeur de Gascogne, 11 300 €) et le développement des collections de la prochaine médiathèque de Pujaudran (2 500 €, en complément de l'aide aux travaux et équipements versée en 2017).



Le Contrat Territoire-Lecture (CTL) avec le Pays Portes de Gascogne

Un CTL a été signé pour la période 2018-2020 avec le PETR Pays Portes de Gascogne afin de développer la coopération et la dynamique des acteurs du domaine du livre et de la lecture installés ou intervenant sur ce territoire, notamment l'association Culture Portes de Gascogne, la Médiathèque départementale du Gers, la Maison des écritures à Lombez, la librairie-tartinerie et le pôle illustration à Sarrant. Subvention DRAC pour 2018 : 10 000 €.



Dans le domaine de la recherche, c'est l'archéologie qui se trouve en première ligne avec une politique volontariste de soutien aux opérations programmées et une politique structurée en matière d'archéologie préventive.

Enfin, elle favorise la connaissance et la transmission des savoirs. La diffusion des savoirs en direction de tous les publics est également un axe fort des politiques dans le champ des patrimoines et de l'architecture et touche tous les domaines, à la fois par le soutien aux actions développées par les partenaires publics ou les associations, mais également par la coordination régionale des manifestations nationales (JEP, JNA, rendez-vous aux Jardins).



La restauration des monuments historiques

Les travaux sur la cathédrale de l'Auch, monument historique appartenant à l'État, se poursuivent sur le chevet de la cathédrale par la restauration des élévations extérieures, ainsi que des remarquables vitraux du XVI^e siècle attribués à Arnaut de Moles.

Une première chapelle, la chapelle Saint-Louis sera terminée au mois de Mars 2019.

Les opérations sur les monuments historiques classés et inscrits du Gers n'appartenant pas à l'État concernent, en 2018, 19 édifices. L'aide de l'État de plus de 800 K€, soutient l'ensemble de la filière MH (pierre de taille, charpente couverture, et métiers d'arts...). Parmi les plus importants, on peut citer l'hôtel de Polignac à Condom (Étude d'avant-projet) qui permettra la prise en compte des travaux sur le fonds Bern, la poursuite des travaux de sauvegarde du château de Lagardère et de l'église de Simorre.

La généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

419 440 euros ont été mobilisés pour le département du Gers en 2018, afin de soutenir l'enseignement artistique et d'encourager les projets artistiques et culturels, dans un souci d'équité territoriale en matière d'éducation artistique et culturelle et en étant attentif à la nouvelle géographie prioritaire.

En 2018, l'action de la DRAC a veillé à favoriser la participation des habitants acteurs des projets artistiques et culturels de leurs territoires, à accompagner les initiatives culturelles visant à promouvoir le vivre ensemble, le partage des valeurs républicaines, ainsi que l'égalité femme/homme. Les collectivités ont été incitées à s'engager dans le champ culturel en accompagnant la présence artistique sur les territoires dans le cadre de conven-



tionnements nouveaux. Les services de la DRAC Occitanie se sont engagés dans l'objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle à tous les enfants et les jeunes de 3 à 18 ans, d'ici la fin de la mandature. Un premier comité réunissant représentants des collectivités, acteurs culturels et des services de l'Etat a été réuni en juillet 2018 pour dresser l'état des lieux des actions

menées dans le département et dessiner les orientations pour parvenir à la généralisation de parcours d'éducation artistique et culturelle à l'ensemble des jeunes..

Ces travaux ont nourri les réflexions des premières Assises régionales pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle en Occitanie, réunies en octobre dernier à Narbonne.

PRESERVER ET DEVELOPPER LE DEVOIR DE MEMOIRE

Reconnaissance, cérémonies et décorations

Les dossiers de décoration ont connu une forte augmentation pour la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, 307 contre 235 en 2017 et 124 en 2016 ; 223 dossiers pour la médaille d'honneur des sapeurs pompiers contre 186 en 2017.

Quant aux grands ordres, Légion d'Honneur et Ordre National du Mérite, ce sont près de 30 dossiers qui ont été instruits.

Au total, ce sont près de 800 dossiers de décorations qui ont été traités par le bureau de la représentation de l'Etat de la préfecture.

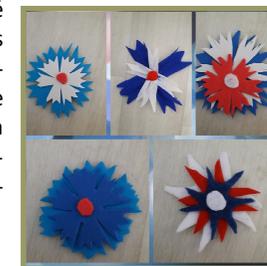
En 2018, il y a eu 27 cérémonies contre 26 en 2017.

Lors de la cérémonie du 11 novembre 2018 à Auch, présidée par Madame la préfète du Gers, 3 nouveaux ressortissants de l'ONACVG (4ème génération du feu) se sont vus remettre la Croix du Combattant au titre des opérations extérieures effectuées entre 1980 et 1995 (Liban et Ex - Yougoslavie).



Solidarité

En cette année de commémoration du Centenaire de la Grande Guerre, les résidents et leur animatrice ont participé à l'opération Fabrication de Fleur du Bleuet par la DG. A signaler que cette activité a reçu un très bel accueil de la part des résidents pour qui les guerres ont marqué leurs existences. De plus, cette activité a permis de contribuer à rompre l'isolement de certains résidents dans la mesure où 50% ne reçoivent plus aucune visite.



Cette année, le service départemental a proposé un atelier artistique pour les résidents de l'EHPAD de Simorre qui a débuté au cours du mois d'octobre et qui se poursuivra au 1^{er} semestre 2019.

En partenariat avec un artiste local (*ancien Professeur à l'Ecole des Beaux de Tarbes*) et Réserviste Citoyen, celui-ci a composé des dessins évoquant des scènes de vie (*battage à l'ancienne, place du marché, foirail, les vendanges, vues de villages gersois, les labours, le marché, les moissons, les deux guerres mondiales...*) dans le but de faire remonter des souvenirs et de provoquer un échange entre les résidents et les animateurs tout en coloriant ces dessins selon une technique enseignée par notre partenaire. Ces dessins seront exposés en 2019 à l'occasion du prochain Conseil de vie sociale afin de valoriser le travail des résidents auprès des familles. Une activité qui permet de créer du lien et de rompre l'isolement.

Enfin, grâce au soutien du département Solidarité de l'ONACVG central, l'Ehpad a bénéficié d'un financement dans le cadre d'un projet bien-être élaboré par la psychomotricienne de la résidence (500,00 €). Cette aide a été fortement appréciée par l'équipe de direction et l'animatrice. Ce projet sera également présenté début 2019 en présence des membres du Conseil de vie sociale.

Transmission mémorielles



« Les harkis de Mirande : une histoire à partager, une mémoire à honorer »

Samedi 29 septembre 2018, plus de cent personnes se sont retrouvées à Ber-

doues sur le thème : « Les Harkis : une histoire à partager, une mémoire à honorer ». Le contenu et le déroulé de cette opération ont été proposés et pilotés par le directeur du service départemental en accord avec Mme la sous-préfète de Mirande et les membres du Comité de Pilotage.

D'abord, pour une marche dans la forêt domaniale de Berdoues où les Harkis avaient travaillé. Parmi les participants figuraient Isabelle Sendrané, sous-préfète, Olivier Dupont, directeur de l'ONACVG du Gers, Louis Saint-Ygnan, délégué général du Souvenir Français, Fatma Ad-da, conseillère régionale et bon nombre d'élus locaux...

Les randonneurs étaient accompagnés de M. Bonnet et de M. Blanchet, gardes forestiers, qui leur faisaient découvrir la richesse de cette forêt et la nouvelle stèle remise en l'état par l'ONF en hommage à ces anciens soldats devenus des forestiers.

Sur ce lieu empreint d'histoire, Yamina Arino, descendante de harkis, a lu quatre poèmes écrits par les élèves du lycée agricole de Mirande Valentees. Un de ces poèmes a été primé au niveau national pour sa qualité mémorielle.

L'après midi fut consacrée à une conférence-débat animée par Agnès SAJALOLI, directrice du mémorial de Rivesaltes. Elle est revenue en détail sur les grandes étapes de l'histoire de ce lieu conçu comme le plus grand camp d'internement du sud de la France en 1941 et 1942 où ont été internés des républicains espagnols, juifs, tziganes, harkis et autres "indésirables" pour l'État français jusqu'en 1964. S'en est suivi un temps d'échange passionnant avec la salle. Il a beaucoup été question du quotidien des harkis dans ce camp de transit, de la scolarisation des enfants, de la liberté de se mouvoir à l'extérieur du camp, mobilité limitée à la main-d'œuvre masculine occasionnelle qui était rémunérée en nature.

Enfin Mme SAJALOLI a procédé à la lecture théâtralisée de témoignages de harkis qui ont ému aux larmes le public. Le député Jean-René Cazeneuve, présent durant toute la conférence, n'a pas caché lui aussi son émotion. Les organisateurs fédérés en comité de pilotage (État, ONACVG, collectivités, lycées, associations d'anciens combattants, de mémoire et de randonneurs...) étaient très satisfaits de cette édition et pensent déjà à la suivante.

Le R.C. Auch à ses morts de la Grande Guerre : 1914/1918

Dans le cadre de la fin du cycle commémoratif du Centenaire de la Première Guerre mondiale (1918/2018), le service départemental de l'ONAC, la délégation militaire du Gers, la mairie d'Auch et le RC Auch ont souhaité s'associer afin de rendre hommage à tous *les rugbymen - soldats* du F.C. AUCH morts lors de la Grande Guerre.

Ce projet initié par le service départemental a été piloté par le directeur du service (présentation du projet en mairie, recherches des partenaires et des intervenants, déroulé de la cérémonie, réunions préparatoires..).



Le dévoilement d'une nouvelle plaque nominative a fait l'objet de l'organisation d'une cérémonie qui s'est déroulée le 25 novembre 2018 à 11h00

au stade Jacques

Fouroux devant plus de 200 personnes. Ce projet a été labellisé par la Mission du Centenaire. Monsieur Omar HASAN, ancien joueur professionnel du FC Auch nous a fait également l'honneur de sa présence afin d'interpreter la Marseillaise.

En effet, il existait un monument commémoratif dans l'enceinte du RC Auch, inauguré en 1921 au stade Mathalin qui fut déplacé en 1956 au stade du Moulis. Mais celui-ci ne comportait aucun nom. Un important travail de recherche réalisé par M. Valentin SARRAN (professeur

d'histoire et membre de la Société Archéologique du Gers) a permis d'identifier les noms de 56 joueurs du club morts durant la Grande Guerre sur un total de 75.

Cette manifestation était complétée par la présentation de l'exposition réalisée par la F.F.R. et la Mission du Centenaire et intitulée : « *Rugby et rugbymen durant la Grande Guerre* ». Exposition dont il n'existe que deux exemplaires en France et qui fut également présentée dans plusieurs collèges et mairies du département en amont de cette manifestation mémorielle.

A l'issue de cette cérémonie, deux membres de la société archéologique du Gers ont évoqué la place du sport et du rugby durant le conflit ainsi que trois portraits de joueurs du F.C.A. dont les vies ont été fauchées lors de la Grande Guerre.

A noter que le Bleu et de France fut mis à l'honneur lors du match qui suivit entre le RC Auch et Villeneuve de Marsan puisque une partie de la recette de cette rencontre sera reversée à l'œuvre Nationale du Bleu et de France. Une belle initiative solidaire du RC Auch qu'il convient de saluer à sa juste valeur.



Carrés militaires du Gers

Une opération de valorisation, à caractère pédagogique, relative aux carrés militaires du Gers avec la réalisation d'un support numérique se déroulera sur l'année scolaire 2018/2019.

A plus de 800 kilomètres du front, le Gers accueille pendant la Première Guerre mondiale de très nombreux blessés de guerre dans 33 hôpitaux auxiliaires répartis dans tout le département. Certains de ces blessés meurent sur le sol gersois et seront inhumés dans des carrés militaires que

l'on trouve à Condom, Eauze, Lectoure, Barran et Auch.



L'objectif de ce travail réalisé par les élèves du collège Carnot dans le cadre d'un club : «le Temps de l'Histoire», est de

choisir parmi les centaines de tombes de combattants de la Grande Guerre une dizaine pour mettre en avant des parcours de soldats. Des soldats de toutes les origines géographiques seront choisis puisqu'à Lectoure, le carré est constitué de tombes de tirailleurs sénégalais, tandis que dans celui de Barran et d'Auch, se trouvent des tirailleurs marocains ou algériens. Bien entendu, des soldats métropolitains de diverses régions françaises seront valorisés pour expliquer le fonctionnement des hôpitaux annexes et auxiliaires.

Il est capital de sortir de l'oubli ces tombes dont l'existence même est trop souvent ignorée par la population du département. Mais il est aussi très important de mon-

trer à un public scolaire que loin du front, on meurt des suites des batailles. C'est un rappel de l'ampleur des pertes, de la diversité des troupes et du sacrifice de millions d'hommes. C'est aussi le rappel d'une société civile profondément traumatisée par la guerre.

La production finale va allier de brèves séquences vidéo, des images des carrés militaires, des images d'archives avec un commentaire lu par des élèves et un fond sonore. Les moyens de production de CANOPE Gers seront sollicités pour cette réalisation. Le service départemental de l'ONAC a participé aux recherches et à l'écriture du scénario ainsi qu'à la recherche de financements.

Ce projet est soutenu par l'ONACVG à hauteur de 500 € (DERSG – département de l'entretien et de la rénovation des sépultures de guerre) dans le cadre du programme de valorisation des nécropoles et des carrés militaires et par le Comité Gersois de la Mémoire des anciens combattants à hauteur de 500 € également.



Promotion du bleuet de France

Total des fonds récoltés hors collectes sur la voie publique : 6 952,40 €

En détail : dans le cadre du concert donné par la Musique militaire des Parachutistes de Toulouse le 5 octobre 2018 à Gimont, la collecte organisée au profit du Bleuet de France a permis de collecter 1076,40 €. Partenariat avec la Mairie de Gimont et la délégation militaire départementale 32.



Dans le cadre du match caritatif entre le XV du Pacifique et la sélection nationale de la gendarmerie qui s'est déroulé à Auch le 18 mai 2018, la collecte organisée au profit du Bleuet de France a permis de collecter 5 500,00 € dont 1 680,00 € reversés par le RC AUCH. Partenariat avec la Mairie d'Auch, la délégation départementale 32, le Groupement de Gendarmerie du Gers et le RC Auch.

Chiffres clés

- Environ 9 000 ressortissants de l'ONACVG dans le Gers
- 56 associations œuvrant dans le cadre des anciens combattants et victimes de guerre, de la mémoire et du lien armée - Nation pour un total de 6 670 adhérents
- 16 cartes du combattant délivrées en 2018 par le SD 32 (8 rejets)
- 22 titres de reconnaissance de la Nation (TRN) délivrés par le SD 32 (2 rejets)
- 17 cartes d'invalidité délivrées par le SD 32 ainsi que 7 cartes de stationnement
- 19 Diplômes d'Honneur de Porte - Drapeau attribués par le SD 32
- Participation financière à la rénovation de 5 monuments aux morts pour un montant total de 2 653 €

Chiffres clés

- 121 619 € de crédits d'intervention « aides sociales » attribuées par le SD 32, via sa commission d'action sociale
- 23 969 € collectés localement dans le cadre de l'Oeuvre Nationale du Bleuet de France (8 mai et 11 novembre + actions de promotion)
- 1 EHPAD labellisé Bleuet de France dans le Gers depuis 2014 : résidence la Colline « Las Peyreres » à Simorre, qui privilégie l'accueil des ressortissants de l'ONACVG.
- Organisation et soutien de projets mémoriels pour un montant de 6 780 €
- 28 expositions mémorielles détenues par le SD mises à disposition gracieusement auprès des établissements scolaires, des associations et des collectivités locales.